

Créons l'observatoire de la gastronomie pour défendre l'identité européenne

Francis Chevrier

Directeur de l'institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation, université de Tours

A l'heure où s'installe un nouveau Parlement européen, il convient d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la culture sur une résolution remarquable votée par l'assemblée sortante le 12 mars et passée relativement inaperçue.

Pourtant, il s'agit d'un texte en tous points admirable. Il donne tout d'abord une définition de la gastronomie. Elle y est présentée comme « l'ensemble des connaissances, des expériences, ainsi que des formes d'art et d'artisanat qui permettent de manger de manière saine et avec plaisir... elle fait partie de notre identité et est un élément essentiel du patrimoine culturel européen ainsi que du patrimoine culturel des Etats membres ».

Une définition aussi positive prend le soin de s'éloigner de l'image d'une culture élitiste souvent mise en avant par les ignorants et qui de rejeter la confusion avec la glotonnerie si prisée des puritains. Pour le Parlement, la gastronomie est une culture populaire à la portée de tous ceux

qui veulent bien s'en donner la peine. Ce texte, voté à une écrasante majorité (530 voix pour), déclare ensuite que « la gastronomie est l'une des manifestations culturelles les plus importantes de l'être humain », au même titre que la musique, la danse ou la peinture. C'est une évidence pour tous ceux qui mesurent les subtilités de cet art éphémère et le talent qu'il requiert pour atteindre le sublime, procurer le plaisir des sens et permettre le bien-être.

Rien de nouveau, puisque la gastronomie était déjà considérée à l'égal de la poésie et de la musique à la cour des raffinés califes de Bagdad. Pourtant, l'Occident en a fait un péché en l'assimilant à la gourmandise, ce qui explique peut-être qu'elle ne trouva jamais grâce auprès des édiles en charge de la culture. En France, seul Jack Lang lança une vraie politique culturelle sur ce thème et ses successeurs se sont empressés de refermer la porte ainsi entrouverte, estimant que seul le spectacle vivant méritait attention et soutiens.

Quelle leçon leur donne ici le Parlement européen. Car ouvrir plus largement le champ du culturel comme le fait l'Unesco en inscrivant des éléments gastronomiques sur la liste du Patrimoine de l'humanité ou comme le fait l'Union européenne (UE) avec cette résolution, c'est ouvrir l'accès de la culture au plus grand nombre. Encore faut-il le vouloir. Mais le veut-on

vraiment, lors de ces séminaires où l'intelligentsia, de Festival d'Avignon en Festival d'Avignon, disserte à l'infini sur la démocratisation de la culture ?

Après avoir placé la gastronomie si haut dans le panthéon culturel, le Parlement européen rappelle qu'elle « est un outil permettant de stimuler la croissance et l'emploi dans de nombreux secteurs économiques » et qu'elle « est un produit culturel de l'Union européenne qui s'exporte bien ».

L'Europe dispose d'un patrimoine sans équivalent. Ni les Etats-Unis, ni l'Afrique, ni même la Chine ne peuvent rivaliser

C'est pourquoi les députés préconisent une série de mesures destinées à faire en sorte qu'un tel atout soit mieux traité. Dans le registre de l'éducation, le Parlement signale « qu'il est nécessaire d'enrichir les programmes scolaires avec des informations sur la culture gastronomique » et d'y intégrer « des ateliers axés sur le développement des sens, notamment du goût, combinant bienfaits nutritionnels des aliments et patrimoine gastronomique

régional et national », il indique que « l'école est un lieu idéal pour faire découvrir aux élèves la diversité des produits et des gastronomies ».

En ce qui concerne la culture, le Parlement « souligne qu'il est nécessaire de sensibiliser la population à la variété et à la qualité des régions, des conditions topographiques et des produits à la base de la gastronomie européenne, qui font partie intégrante de notre patrimoine culturel qui constitue également un style de vie unique reconnu à l'échelon international », il « invite les Etats membres et la Commission à développer les aspects culturels de la gastronomie et à promouvoir des habitudes alimentaires orientées vers la préservation de la santé... mais également du plaisir de manger, de la convivialité et de la sociabilité » et « demande aux Etats membres d'appuyer les initiatives visant à préserver la qualité, la diversité, l'hétérogénéité et la singularité des produits artisanaux présents à l'échelle locale, régionale et nationale, afin de lutter contre l'homogénéisation qui, à long terme, conduirait à l'appauvrissement du patrimoine gastronomique européen ».

Enfin, les députés « demandent aux Etats membres d'adopter des mesures de préservation du patrimoine européen lié à la gastronomie, telles que des mesures de protection du patrimoine architectural des marchés traditionnels de produits alimentaires, des caves vinicoles ou d'autres éta-

blissements, ainsi que des ustensiles et des machines liés à l'alimentation et à la gastronomie » et « insistent sur l'importance de recenser, de répertorier, de transmettre et de diffuser la richesse culturelle de la gastronomie européenne; encouragent la mise en place d'un observatoire européen de la gastronomie ».

Cette résolution montre la voie à suivre. Fédérons les énergies pour créer cet observatoire européen de la gastronomie que le Parlement appelle de ses vœux. Recensons les initiatives intéressantes aux quatre coins de l'Europe afin de les promouvoir. Les gastronomies européennes sont une richesse pour les générations futures, elles font appel à des savoir-faire et à des liens hommes-terroirs non délocalisables. L'Europe dispose d'un patrimoine sans équivalent. Ni les Etats-Unis, ni l'Afrique, ni même la Chine ne peuvent rivaliser avec la diversité et la qualité de nos produits alimentaires. Unissons nos forces afin de faire fructifier cet héritage car c'est une belle raison d'être fier d'être Européen et une belle mission pour le nouveau Parlement qui s'installe. ■

F FRANCIS CHEVRIER est l'artisan de l'inscription du « Repas gastronomique des Français » sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2010